

Cedit jour, par Charles Vivier, garde, et Loys du Ruz, procureur de Laurent Pons, m<sup>e</sup> part<sup>ie</sup> de la monn<sup>e</sup> de Tarascon, ont esté apportées en lad. chambre les boistes de lad. monn<sup>e</sup> de Tarascon, tant d'or que d'argent, ensemble les pappiers des délivrances faictes audit maître en lad. monn<sup>e</sup>, avecque les pilles et trousseaux de lad. monn<sup>e</sup> sur lesquelz ont été monnoiez escuz soleil et douzains.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>er</sup>, 7.)